

## Communiqué de presse

Zurich, 26 novembre 2020

### **SF Commercial Properties Fund : Vente opérée avec succès de l'immeuble à Frenkendorf et changement à la gestion du portefeuille**

- Vente de l'immeuble à Frenkendorf à un propriétaire-occupant
- Baisse sensible du taux de vacance global de 3.5%
- Poursuite de la hausse des nouvelles locations et des relocations malgré le coronavirus
- Hans-Peter Wasser nouveau gestionnaire de portefeuille

L'immeuble à Frenkendorf est vendu à un propriétaire-occupant pour CHF 6.5 millions. Le nombre de nouvelles locations et de relocations reste également élevé malgré l'environnement difficile. Ces deux facteurs ont un impact positif sur le taux de vacance global du SF Commercial Properties Fund : le taux de vacance enregistre une baisse significative de 3.5%.

#### **Vente de l'immeuble à Frenkendorf**

L'immeuble vacant de Frenkendorf a pu être transféré avec succès à un propriétaire-occupant : il a été vendu à une entreprise de logistique qui utilise les surfaces pour ses propres activités. Le prix de vente s'est élevé à CHF 6.5 millions, pour une valeur marchande estimée à CHF 6.65 millions. La vente de cet immeuble a eu un effet extrêmement positif sur le taux global de vacance du SF Commercial Properties Fund : le taux de vacance a considérablement diminué, passant de 19.6% à 16.1%. Le capital libéré donne au fonds un nouveau potentiel pour le développement ultérieur du portefeuille.

#### **Locations**

Le taux de vacance a été considérablement réduit au sein du SF Commercial Properties Fund, notamment grâce à la nouvelle location d'une halle à Bubendorf, à la pleine occupation de bureaux à Spreitenbach ainsi que de bureaux et d'entrepôts à Aclens. Malgré un environnement de marché difficile, plus de 6'200 m<sup>2</sup> de surfaces locatives ont pu être louées à ce jour. La location de bureaux d'environ 1'300 m<sup>2</sup> à Dietikon a contribué de manière significative à la réduction du taux de vacance.

## Nouveau gestionnaire de portefeuille

À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020, Hans-Peter Wasser prendra en charge la gestion du portefeuille du SF Commercial Properties Fund. Il est titulaire d'un diplôme en sciences économiques et sociales de l'Université de Saint-Gall (lic. oec. HSG). « Hans-Peter Wasser a de nombreuses années d'expérience dans la gestion de placements immobiliers directs, dispose d'un bon réseau et a occupé des postes de direction importants dans diverses sociétés immobilières. Je suis ravi qu'il vienne contribuer à faire progresser le SF Commercial Properties Fund », déclare Adrian Murer, CEO du Swiss Finance & Property Group. Wasser reprend la fonction de Kai Brunko, qui a géré le SF Commercial Properties Fund avec énergie et beaucoup d'engagement au cours des trois dernières années et demie.

## Informations supplémentaires

**Remo Thomas Marti**  
**Head of Direct Real Estate Funds**

Swiss Finance & Property AG  
[tmarti@sfp.ch](mailto:tmarti@sfp.ch)

**Urs Kunz**  
**Head Client Relationship Management & Marketing**

Swiss Finance & Property Group AG  
[kunz@sfp.ch](mailto:kunz@sfp.ch)

## SF Commercial Properties Fund

SF Commercial Properties Fund Le fonds SF Commercial Properties Fund investit dans un portefeuille immobilier diversifié axé sur les secteurs de l'industrie, la logistique, le commerce et la vente à travers toute la Suisse. Le fonds immobilier se concentre sur des sites industriels et de production parfaitement desservi par les voies de communication, ainsi que sur des immeubles logistiques et des surfaces de distribution dotés de contrats de bail de longue durée. Le portefeuille immobilier peut également comporter des immeubles spéciaux tels que des parkings, des centres commerciaux, des surfaces de bureaux et de vente de détail situés sur des emplacements centraux et loués à long terme. Informations supplémentaires sur [www.sfp.ch](http://www.sfp.ch).

## Disclaimer

SF Commercial Properties Fund (ISIN CH0344799694) est un fonds de placement de droit suisse de type «fonds immobilier» au sens de l'art. 25 ss et de l'art. 58 ss de la loi fédérale sur les placements collectifs du 23 juin 2006 (LPCC). Ce communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du Code suisse des obligations ou des art. 27 ss du Règlement de cotation du SIX Swiss Exchange, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou un document contenant des informations essentielles à l'attention des investisseurs (Key Investor Information Document ; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs. Les documents seuls déterminants quant à une décision en matière d'investissement peuvent être obtenus auprès de Swiss Finance & Property Funds AG. Les investissements dans des produits financiers comportent différents risques, la perte potentielle du capital investi en faisant partie. Le prix, la valeur et la rentabilité des placements collectifs de capitaux sont soumis à des variations. Les performances du passé ne constituent pas des indicateurs de l'évolution future et n'offrent aucune garantie quant aux performances à venir. Swiss Finance & Property Funds AG ne se porte pas garante de la réalisation effective des augmentations de valeur attendues. Des informations détaillées sur le commerce de titres et les investissements dans des placements collectifs de capitaux peuvent être consultées dans la brochure « Risques particuliers dans le commerce de titres » de l'Association suisse des banquiers. Les informations données dans cette publication proviennent de sources considérées comme fiables par Swiss Finance & Property Funds AG. Swiss Finance & Property Funds AG n'assume toutefois aucune garantie explicite ou implicite quant au fait que les informations et les données publiées sont correctes, complètes, précises et actuelles. Swiss Finance & Property Funds AG ne se porte pas garante d'éventuelles pertes ou d'éventuels dommages (dommages directs, indirects ou consécutifs) provenant de la distribution de ce document ou de son contenu ou en lien avec la distribution de ce document. Les informations données dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans annonce préalable. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux Etats-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Des parts de placement collectifs de capitaux ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis et sur leurs territoires. Des parts du fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des Etats-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux Etats-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujetties à l'impôt sur le revenu étasunien, ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Security Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les Etats et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.